

DÉLIBÉRATION N° 2021-1018 DU 18/10/2021

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211018-2

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UDSP

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni lundi 18 octobre 2021 à 14h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

Étaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique ARNAUDET, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Christian PONS, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ

Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

Étaient absents / excusés :

Madame Dominique BIZAT, Madame Gaëligue JOS, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Luc ESTRADEL, Monsieur Pierre MOLES, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Capitaine Philippe DELTOUR, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du C.A.S.D.I.S. décident d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour le règlement des actes médicaux ci après :

Numéro de facture	Tiers	Montant € TTC
Fact n° 2103180001 du 18/03/2021	LBM Boutot	51, 57
Fact n° 002213 du 13/04/2021	BIO LBM Pujol	137, 57
Fact n°300051 du 03/03/2021	Docteur BALP Vincent	24, 66
Fact n° 003298900	BIO LBM Pujol	31, 59
Fact n° 003300360	BIO LBM Pujol	12, 42
Fact n° 7010539/5 du 31/03/2021	Eurotins	14, 85
Fact n° 0038846	Hospital	22,93
Fact n° 003297127	BIO 3 L.B.M LABORDE	65,07
TOTAL		360, 66 €

Détail du vote :

Présents : 13
 Votants : 13
 Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
 Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Cahors, le **19 OCT. 2021**



Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.